

- Réseau Ferré de France a été sollicité également sur le montant de sa participation, dans la mesure où les règles de financement avaient été modifiées début 2007. RFF a accepté, à titre exceptionnel, d'appliquer rétroactivement les nouvelles dispositions. C'est pourquoi, la participation de la ville d'Annecy-Le-Vieux a été ramenée de 2 415 000 € à 2 057 000 €.
- A la suite du drame d'Allinges, le 2 juin dernier, M. Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'Etat des Transports et M. Jean Louis BORLOO, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, ont défini un plan visant à sécuriser les abords des passages à niveau, qualifiés de « préoccupants ».
- La Préfecture de Haute-Savoie a donc été, à nouveau, interrogée sur la mise en œuvre de ce plan, sur la commune d'Annecy-le-Vieux, suite au rendez-vous de MM. CARLE et MONTEIL, au cabinet de M. BUSSEREAU, pour évoquer le drame d'Allinges.

En conclusion,

Cette anticipation de la Commune, dès 2004, dans cet esprit d'amélioration de la sécurité, à l'échelle du quartier du Petit Brogny où les constructions de logements sociaux et privés se sont déroulées à partir des années 2000, a été de nature de ne pas lui permettre, au moment de la réalisation physique de l'ouvrage, de bénéficier de la nouvelle procédure résultant, malheureusement, du drame d'Allinges.

La classification de passage à niveau « non préoccupant » induit des règles de financement différentes de celles des passages à niveau « préoccupants ».